

Paris,
le mercredi 4 novembre 2015

Émetteur : GD/KB N°373/2015 - Gauthier DELMAS Tél. : 01 45 38 81 28 @mail : gdelmas@ucanss.fr,
Direction du Développement Durable, des Achats et de l'Immobilier Département Achats et Marchés

Signataires :

Directeurs des CPAM, DRSM, UGECAM, CGSS, CARSAT, CAF, URSSAF, RSI, MSA

Objet : Déploiement de la nouvelle convention UCANSS/UGAP

Madame, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que la nouvelle convention liant l'UCANSS à l'UGAP a été signée le 30 octobre 2015 et a pris effet le jour même.

Pour rappel, cette convention couvre les prestations informatiques, le mobilier de bureau, les services, les véhicules ainsi que les produits médicaux. Elle est signée pour une durée de 4 ans.

En tant qu'organisme de Sécurité sociale, vous serez automatiquement rendu bénéficiaire de la présente convention sans avoir à effectuer aucune démarche complémentaire.

Le volume d'affaires annuel de la convention étant passé de 30 millions d'euros en 2011 à près de 120 millions d'euros en 2014, vous bénéficiez des tarifs grands comptes de l'UGAP, comparables à ceux appliqués aux grands Ministères.

Vous recevrez prochainement une fiche personnalisée de vos contacts commerciaux.

L'UGAP s'engage en outre à vous accompagner dans la définition de vos besoins afin de mieux répondre à vos attentes.

Par ailleurs, et afin de bénéficier de conditions tarifaires optimisées, j'attire votre attention sur l'efficacité de la commande en ligne et de la possibilité de régler par carte achats.

Pour toute question relative à l'exécution de la présente convention, n'hésitez pas à joindre la centrale d'achats de l'UCANSS à l'adresse suivante centrale.achats@ucanss.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière

Directeur délégué

